LES ÉQUIPES



Les équipes de santé au travail de l'APST-BTP-RP : Médecins, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels, psychologue du travail.



01 46 83 50 00 cellulepdpinfo@apst.fr www.apst.fr





Les équipes du Pôle Social de l'APAS-BTP : Chargés de maintien en emploi, médecins, psychologues du travail, assistants de service social, assistants administratifs.

Service social du Travail Interentreprises 01 84 990 988 servicesocial@apas.asso.fr www.apas.asso.fr

Service d'Orientation et de Reclassement **Professionnel APAS-BTP**

14-18, rue de la Vanne 92120 MONTROUGE

01 53 33 22 44

reorientation@apas.asso.fr www.apas.asso.fr







graphique : Édition Décembre 2023.

APAS-BTP - Service Commu

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

Ce service est dédié aux salariés des entreprises adhérentes à l'APST-BTP-RP.

C'EST QUOI ?

Une visite médicale permettant de favoriser le maintien dans l'emploi. Elle se déroule pendant l'arrêt de travail du salarié et NE DONNE PAS LIEU À UNE FICHE D'APTITUDE.

Prévue par le Code du Travail, à l'initiative du :









SALARIÉ

MÉDECIN DU TRAVAIL

MÉDECIN TRAITANT

MÉDECIN CONSEIL

DANS QUEL BUT?



Évaluer la nouvelle situation médicale du salarié.



Donner des conseils afin d'anticiper une difficulté à la reprise, réfléchir ensemble sur:

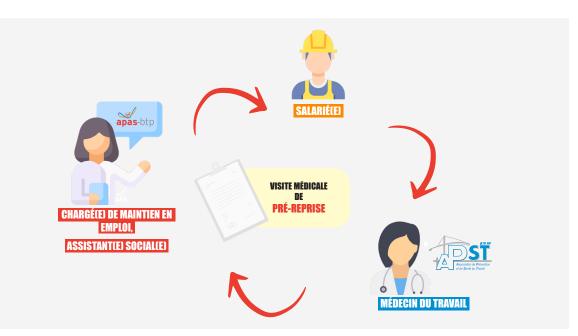
- un éventuel aménagement de poste,
- une réorientation professionnelle qui peut démarrer pendant l'arrêt (bilan de maintien dans l'emploi, formation professionnelle) avec le service OPRP de l'APAS-BTP (partenaire de l'APST-BTP-RP),
- proposer un rendez-vous avec un assistant de service social de l'APAS-BTP.



Orienter vers les partenaires.

AVEC QUI ?

L'ensemble des organismes concernés, impliqués dans le maintien dans l'emploi du salarié.



QUAND?



Dès 30 jours d'arrêt de travail

les démarches de maintien dans l'emploi peuvent débuter pendant l'arrêt.

